

Assemblée générale de l'AVDEMS

Elections statutaires et nouvelle charte éthique

Pully, le 21 mai 2015 – Pierre-Yves Remy a été réélu jeudi à la présidence du Comité exécutif de l'AVDEMS (Association vaudoise d'établissements médico-sociaux) pour un troisième mandat de trois ans. Me Luc Recordon, président de l'Assemblée générale de l'AVDEMS depuis l'an 2000, a lui aussi été reconduit dans sa fonction. L'association se dote d'une nouvelle charte éthique.

Membre du Comité exécutif de l'AVDEMS depuis 2003 et président depuis 2009, Pierre-Yves Remy dirige la Fondation Bois-Gentil à Lausanne. Il a été réélu pour un nouveau mandat de trois ans avec l'ensemble du comité sortant, soit : Carol Gay (EMS Le Marronnier, Lutry), Pierre Berthet (Fondation Pré Pariset, Pully), Alain Gasser (EMS Prérisa, Lucens), Laurence Wacker (Fondation Claire-Magnin, Chexbres), Christian Weiler (Fondation Primerocroche, Prilly) et Dominique Willer (EMS Château de Corcelles, Corcelles-près-Concise). Jean-François Pasche (Fondation Silo, Echichens) et Frédéric Thomas (Fondation Les Châteaux, Echallens) rejoignent également le comité, désormais composé de neuf personnes.

Me Luc Recordon, président de l'Assemblée générale de l'AVDEMS depuis l'an 2000 a également été réélu pour un nouveau mandat de 3 ans, tout comme Me Mercedes Novier, présidente du Conseil d'éthique de l'AVDEMS depuis 2008.

Nouvelle charte éthique

Les membres de l'AVDEMS ont aussi formellement approuvé lors de cette assemblée générale une nouvelle charte éthique de l'association. Reposant sur les textes fondamentaux de droit international, national et cantonal relatifs aux droits humains et aux droits des patients, ainsi que sur les règles déontologiques médico-sociales, la Charte éthique de l'AVDEMS affirme la philosophie et les valeurs éthiques qui sous-tendent l'accompagnement des bénéficiaires.

En particulier, la nouvelle charte centrée sur le bénéficiaire accorde une large place aux notions de protection de la personnalité et d'intégrité des personnes dépendantes, à l'implication des proches et représentants légaux dans le projet d'accompagnement, à la pluridisciplinarité, ou encore à la place des bénéficiaires dans notre société. La Charte éthique engage chacune des institutions membres de l'AVDEMS, quelles que soient ses missions (gériatrie, psychiatrie de l'âge avancé et psychiatrie) et les prestations offertes (long séjour, court séjour, accueil temporaire, logements protégés).

L'AVDEMS est la principale association d'EMS du canton de Vaud avec 118 établissements totalisant 5370 lits et employant environ 6200 collaborateurs.

Renseignements complémentaires :

Pierre-Yves Remy, président du Comité de l'AVDEMS, 021 641 40 00 / 078 632 52 50
François Sénéchaud, secrétaire général de l'AVDEMS, 021 721 01 61 / 079 962 48 76

[Nouvelle charte éthique 2015](#) / [Photos AG 21 mai 2015](#) / www.avdems.ch